

Explosion dans une usine de guerre aérienne

Nombreuses amendes imposées pour violation des règlements des prix — Sept jeunes Indiens comparaissent — Le procès de trois accusés de vol à main armée aux Assises — \$190 pour un carrosse de seconde main, en Angleterre — Client de tailleur malmené par les assoiffés de la Commission des liqueurs — Quatre meurtres suivis de suicide dans un centre de la Y.M.C.A.

Plus de 30 blessés dans une usine

New-York, 30 (A.P.) — Un jeune gardien de 28 ans est mort victime de son héroïsme, ce matin, après s'être porté au secours de deux ouvriers, lors de la terrible explosion d'un réservoir d'hydrogène qui avait une fuite. Cette explosion s'est produite vers minuit et demi ce matin, à l'usine de guerre de la Western Electric Co., dans la partie basse de Manhattan, à New-York. Il y avait environ 1000 personnes, dont un grand nombre de femmes, dans l'usine, au moment de l'explosion, mais il n'y eut pas de panique et l'évacuation des lieux se fit en bon ordre. Le gardien tué en devoir était Robert Hillier, de Brooklyn. Au moins une trentaine d'employés ont été blessés et plusieurs sont dans un état critique. L'un d'entre eux, Antonio Gangarello, de Brooklyn, a succombé, à la fin de l'avant-midi, à l'hôpital.

Causes de la Commission des prix

Fidèle à sa promesse de se montrer d'une grande sévérité pour les grossistes trouvés coupables d'avoir accaparé illégalement des denrées alimentaires au moment où celles-ci sont devenues de plus en plus rares, M. le juge René Théberge a imposé hier après-midi, des amendes pour un montant global de \$9,000 à trois fauteurs de la loi.

Les marchands condamnés sont: Alcide Besner, entrepreneur en camionnage de Dorion, comté de Vaudreuil, qui acheta du sucre à la tonne de la maison Lalonde & Desroches, 257 est, Des Commissaires. Besner s'est avoué coupable à quatre accusations d'avoir conspiré pour acheter ce sucre, de l'avoir acheté, de l'avoir revendu et de ne pas en avoir informé la Commission des prix; il a été condamné à 4 amendes de \$1000 chacune, aux frais ou, à défaut, à un emprisonnement d'un an dans chaque cas.

Les deux autres prévenus, Henri Harwood et Alphonse Fabre, directeurs de la maison Lalonde & Desroches, ont été condamnés à une amende de \$1000 chacun, sous le chef de conspiration puis à trois autres amendes de \$1000, formant en tout un total de \$5,000 pour livraison et vente du sucre sans les coupons obligatoires.

D'après la police, ils auraient vendu à Besner leur sucre à raison de \$9 le sac alors que le plafonnement des prix fixe ce prix à \$7.50 le sac.

* * *

M. Jean-Théodule Lauzon, 1238 rue Berri, Montréal, comparait ces jours derniers, devant les tribunaux de Joliette et se reconnaissait coupable d'avoir vendu illégalement des pneus. Il a été condamné à payer une amende de \$100 et les frais de la cause.

* * *

M. Fernand Letourneau, de Saint-Paul l'Érmitte, comparait devant les mêmes tribunaux, s'est reconnu coupable à deux chefs d'accusation: d'avoir acheté des pneus d'un vendeur non autorisé et, de plus, de ne pas avoir rempli un certificat d'achat pour lesdits pneus. Il a dû payer deux amendes de \$25 et les frais de chaque cause.

* * *

S'étant reconnu coupable d'avoir vendu des pommes de terre à un prix plus élevé que le prix maximum fixé par une ordonnance de la Commission des prix, M. R. Gauthier, de Joliette, a été condamné à une amende de \$10 et aux frais.

* * *

Le juge J.-H. Lemay condamnait, récemment, M. René Letourneau, de Sherbrooke, à une amende de \$10 et aux frais, après que cet inculpé se fût reconnu coupable d'avoir accepté des coupons de rationnement avant leur date de validité.

Triple procès aux Assises

M. le juge Wilfrid Lazure a commencé à présider, hier, aux Assises criminelles, le procès de Roland Bourget, de Rosario Bourget et de Georges Gagnon, accusés de conspiration et de vol à main armée, le 11 juin 1942, à la succursale de la Banque canadienne de commerce, 3722 ouest, Notre-Dame. Un vol de \$5,338.45 a été perpétré dans la circonstance.

On s'attend que le procès durera une partie de la semaine car les témoins sont nombreux. La Couronne en appellera, pour sa part, près de vingt-cinq.

Autre cas de vol à une banque

Les Trois-Rivières, 30. — André Vermette, alias Turcot, a été condamné par le juge F.-X. Lacoursière à subir son procès aux Assises, relativement à un vol commis à la succursale de la Banque Provinciale, à Yamachiche.

Cette affaire de Caughnawaga

Sept jeunes Indiens de la réserve voisine de Caughnawaga ont comparu, hier, sous l'accusation d'avoir violé les règlements de la mobilisation, alors que l'enquête se poursuit sur la bagarre qui a eu lieu en fin de semaine à Caughnawaga, lorsque trois Indiens et deux officiers de la gendarmerie royale fédérale ont reçu des blessures.

Tous les Indiens ont plaidé non culpabilité et ont été libérés sous cautionnement, en attendant leur procès qui a été fixé au 3 décembre prochain.

Carrosse dispendieux

Londres, 30 (G.P.) — Depuis le

début du conflit international, le prix des carrosses de bébés est monté en Angleterre en proportion du nombre sans cesse grandissant des "bébés de guerre".

Les carrosses se vendent actuellement dans le Royaume-Uni à un prix qui, en temps de paix, aurait permis d'acheter une petite automobile, bien que le Comité de contrôle des prix ait fixé le plafond des prix de carrosses de bébés entre \$65 et \$75.

Malgré cela, on a pu voir, récemment, dans un journal anglais, l'annonce d'un propriétaire de carrosse de seconde main qu'il l'offrait en vente à celui qui lui verserait au-dessus de 40 guinées (environ \$190). Il est bien probable que ledit carrosse de bébé, quand il était neuf, devait se vendre \$50 environ.

Cas de conscience pour M. Fernand Dufresne

Le directeur de la Sûreté municipale, M. Fernand Dufresne, devra résoudre un sérieux cas de conscience. On sait que, récemment, M. Dufresne, sur recommandation du conseiller Dave Rochon et d'autres membres du conseil, décidait d'interdire à ses constables de maintenir le service d'ordre aux magasins de la Commission des liqueurs qui sont pris d'assaut chaque jour depuis les restrictions imposées par le premier ministre Godbout. Voilà que M. Dufresne reçoit d'un autre conseiller municipal, M. Ulric Leblanc, une lettre qui exige que le service d'ordre municipal soit continué aux magasins de la Commission. M. Leblanc justifie sa demande en signalant au chef de la police le cas d'un tailleur de la rue Papineau dont l'établissement est situé à côté d'un magasin de la Commission. Comme un des clients du tailleur voulait pénétrer dans l'atelier de celui-ci, les centaines d'assoiffés qui faisaient la queue à la Commission, le malmenèrent fort et l'empêchèrent de passer durant plusieurs minutes. Il eut toutes les peines du monde à faire admettre aux clients de la Commission qu'il avait absolument besoin d'aller chercher un habit qu'il avait envoyé au pressing chez le tailleur.

Quintuple crime à Philadelphie

Philadelphie, 30 (A.P.) — Un agent d'immeuble de 58 ans, que la police a décrit comme un maniaque du crime, s'est suicidé dans une centrale de la Y. M. C. A., à Philadelphie, hier, après avoir tué deux camarades d'une firme qui l'employait et deux femmes qui faisaient du service au Y. M. C. A.